



## **Arrêté du maire portant délégation de signature et de fonction à un agent communal**

Le maire de la commune de Messein,  
Vu les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné délégation de signature à Mme Gaëlle DE ROSSI-BOGNER, attaché territorial, fonctionnaire titulaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

- la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 ;

**Article 2** - Selon les dispositions de l'article R 2122-10 précité, il est donné délégation à Mme Gaëlle DE ROSSI-BOGNER, attaché territorial, fonctionnaire titulaire, à l'effet d'exercer :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- le changement de nom et le changement de prénom ;
- l'enregistrement des pactes civils de solidarité ;
- la transcription et mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Mme Gaëlle DE ROSSI-BOGNER, attaché territorial, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- à Monsieur le Procureur de la République ;
- à l'intéressée.

Fait à Messein, le 31 mars 2026

Le Maire

Christophe HANU

